

Madame la Rectrice de l'Académie de Normandie,  
Monsieur le Secrétaire général de l'Académie de Normandie,  
Monsieur le Secrétaire Général Adjoint aux Relations et Ressources Humaines de l'Académie de Normandie,

A Caen, le 20 juin 2022

**Objet : demande de CDIisation des AED**

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation angoissante en laquelle se trouvent actuellement les Assistant.es d'Education (AED) qui, arrivés au bout de six ans d'exercice, avaient fondé des espoirs légitimes de poursuivre leur travail en CDI, comme la loi n°2022-299 du 2 mars 2022 en prévoit la possibilité dans son article 10. Un décret devait fixer les conditions de cette "CDIisation" mais il n'a pas encore été publié. Il devrait toutefois être présenté très prochainement au Comité Technique Ministériel.

Cependant les établissements du second degré commencent à procéder en cette période de l'année aux recrutements des AED pour l'année scolaire prochaine. Les AED qui souhaitent bénéficier d'un CDI pour poursuivre leur travail craignent que le décret ne soit publié trop tard pour pouvoir bénéficier de cette disposition de la loi visant à combattre le harcèlement scolaire.

C'est pourquoi nous vous sollicitons afin que les chefs d'établissement dans notre académie soient mis au courant par vos services de la situation présente, comme cela a été fait dans d'autres académies, afin qu'ils n'engagent pas dès maintenant des procédures de recrutement et reçoivent l'assurance de la publication prochaine du décret qui permettra à des AED de sortir de la précarité.

Veillez recevoir, Madame la rectrice, l'assurance de notre attachement au service public de l'Education Nationale.

Claire Bazemo,  
secrétaire départementale de SUD Education 14

